

de FAA'A

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

DELIBERATION N° 70/2025

Approuvant le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération « Travaux de renforcement de la capacité de production du réseau AEP de Pamatai »

<u>Date de convocation</u>: 17 octobre 2025

<u>Date de séance</u> : 28 octobre 2025

<u>Date de publication de</u> <u>la liste des délibérations</u> : 30 octobre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE :	35
PRESENTS:	21
PROCURATIONS:	05
VOTANTS :	26
POUR :	26
CONTRE :	00
ABSTENTION:	00

Subdivision Administrative des lles du Ve

ARRIVÉE LE

- 5 NOV. 2025

....../ IDV



Le mardi 28 octobre à 9h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Deuxième Adjoint, Tetuahau TEMARU, et ce conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française.

Étaient présents :

Nom - Prénom	١	Etalent presents :			
MAKER Robert TEMARU Tetuahau LAURENT Victoire VANAA Emma GERAN-JERUSALEMY André TERIITEHAU Roberto NIVA Pauline TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X C. MAI G. MAI A. WAI G. MAI A TEURANAI A US TEURANAI A US T. GRAND-PITTMAN T. GRAND-P		Nom – Prénom	Prés.	Abs.	Procuration
TEMARU Tetuahau LAURENT Victoire VANAA Emma CERAN-JERUSALEMY André TERIITEHAU Roberto NIVA Pauline TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana AUBRY Joseph TEURU ép MAI Bélinda TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEIRA SALOMAI KAIMUKO Teura TARAHU-ATUAHIVA Teura TARAHU-ATUAHIVA Teura TEURA KAIMURO Teura X TARAHU-ATUAHIVA Teura TARAHU-ATUAHIVA Teura TEURA KAIMURO Teura X TEUIRA Jean-Paul X CROLAS ép SACHET ISACH TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TARAHU-ATUAHIVA Teura TEURA SALOMANA CROLAS ÉP SACHET TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEURA SALOMANA KAIMURO Teura X TEUIRA Jean-Paul				X	
LAURENT Victoire VANAA Emma CERAN-JERUSALEMY André TERIITEHAU Roberto NIVA Pauline TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana AUBRY Joseph TEURU ép MAI Bélinda TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEIRIN SALOMANIA SALOMANI		MAKER Robert		Χ	
VANAA Emma CERAN-JERUSALEMY André TERIITEHAU Roberto NIVA Pauline TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon O Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana AUBRY Joseph TEURU ép MAI Bélinda X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEIRA V X TEUIRA Jean-Paul X TEURA V X TEURA GRAND-PITTMAN X X TARAHU-ATUAHIVA Teura TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X X TEUIRA Jean-Paul X TEUIRA Jean-Paul	١	TEMARU Tetuahau	X		
CERAN-JERUSALEMY André TERIITEHAU Roberto X NIVA Pauline TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina X MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TELINA V KAIMUKO Teura TOKORAGI OLE TOKORAGI OLE VALINE V		LAURENT Victoire	X		
TERIITEHAU Roberto X NIVA Pauline X TEAUNA ép POIA Clarisse X CHIN FOO Rosina X MAI Gérard X HATETE ép TAHARAGI Linda X APUARII Léon X LO Tai Chan X TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole X PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X		VANAA Emma			G. MAI
NIVA Pauline TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana AUBRY Joseph TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEURU X VAHINE Theore CHIN FOO TOKORAGI OLE X T. GRAND-PITTMAN X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		CERAN-JERUSALEMY André	X		
TEAUNA ép POIA Clarisse CHIN FOO Rosina X MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEURA X VAHINE Théodora X TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X TEUIRA Jean-Paul		TERIITEHAU Roberto	Х		
CHIN FOO Rosina X MAI Gérard HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X X X X X X X X X X X X X		NIVA Pauline	Х		
MAI Gérard HATETE ÉP TAHARAGI Linda APUARII LÉON LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ÉP MATI Juliana AUBRY Joseph TEURU ÉP MAI BÉIINDA TAUMIHAU ÉP RICHMOND ROTI SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI OLE PURENI Tunui MAMATUI ÉP GRAND-PITTMAN TEKAKWİTHA PEDRON MİCHEI RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO TEHABATOKOBU KAIMUKO TEHABATOKOBU KAIMUKO TEHABATOKOBU VAHINE THÉODORA CROLAS ÉP SACHET IsabellE FAATAU Luc BOUISSOU JEAN-CHRİSTOPHE TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA TEURA TEUIRA JEAN-PITTMAN TEVAL X X X X X X X X X X X X X		TEAUNA ép POIA Clarisse	Х		
HATETE ép TAHARAGI Linda APUARII Léon LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana AUBRY Joseph TEURU ép MAI Bélinda TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruía PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TAU AIIII A CHIN FOIL X TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul		CHIN FOO Rosina	Х		
APUARII Léon X LO Tai Chan X TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole X PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X	h	MAI Gérard	X		
LO Tai Chan TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena X SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X		HATETE ép TAHARAGI Linda	X		
TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana X AUBRY Joseph X TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole X PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul		APUARII Léon	X		
AUBRY Joseph TEURU ép MAI Bélinda TAUMIHAU ép RICHMOND Roti SALOMON Ariena SANFORD Vetea TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul X X X X X X X X X X X X X		O Tai Chan	Х		
TEURU ép MAI Bélinda X TAUMIHAU ép RICHMOND Roti X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole X PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul		TEFAATAU-FIRUU ép MATI Juliana	X		
TAUMIHAU ép RICHMOND Roti X SALOMON Ariena X SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole X PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X	I	AUBRY Joseph	X		
SALOMON Ariena SANFORD Vetea CK. PATU TOKORAGI Ole PURENI Tunui MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura X K. PATU X R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X T. GRAND-PITTMAN T. GRAND-PITTMAN X X X X X X X X X X X X X		TEURU ép MAI Bélinda	X		
SANFORD Vetea K. PATU TOKORAGI Ole X PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		TAUMIHAU ép RICHMOND Roti	Χ		
TOKORAGI Ole PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha PEDRON Michel RICHMOND Maruia PATU Kalina KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura TEUIRA Jean-Paul T. TEMARU R. CHIN FOO R. C		SALOMON Ariena	Х		
PURENI Tunui T. TEMARU MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		SANFORD Vetea			K. PATU
MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha X PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		TOKORAGI Ole		Χ	
PEDRON Michel R. CHIN FOO RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		PURENI Tunui			T. TEMARU
RICHMOND Maruia X PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		MAMATUI ép GRAND-PITTMAN Tekakwitha	X		
PATU Kalina X KAIMUKO Tehaatokoau X VAHINE Théodora T. GRAND-PITTMAN CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		PEDRON Michel			R. CHIN FOO
KAIMUKO Tehaatokoau VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X T. GRAND-PITTMAN X X X X X X X X X X X X X		RICHMOND Maruia		Χ	
VAHINE Théodora CROLAS ép SACHET Isabelle FAATAU Luc BOUISSOU Jean-Christophe TUPANA Moihara TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul T. GRAND-PITTMAN X X X X X X X X X X X X X		PATU Kalina	X		
CROLAS ép SACHET Isabelle X FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		KAIMUKO Tehaatokoau		Х	
FAATAU Luc X BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		VAHINE Théodora			T. GRAND-PITTMAN
BOUISSOU Jean-Christophe X TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		CROLAS ép SACHET Isabelle	X		
TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		FAATAU Luc		Χ	
TUPANA Moihara X TARAHU-ATUAHIVA Teura X TEUIRA Jean-Paul X		BOUISSOU Jean-Christophe	Х		
TEUIRA Jean-Paul X				X	
		TARAHU-ATUAHIVA Teura		Х	
HIKUTINI Lucie X		TEUIRA Jean-Paul		Х	
		HIKUTINI Lucie	Х		

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 21, il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales applicable aux communes de Polynésie Française, à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal, Victoire LAURENT ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Monsieur Roberto TERIITEHAU a ensuite exposé à l'assemblée que :

Au regard de nombreux projets d'aménagement et de construction entrepris sur le secteur de Pamatai ces dix dernières années, la commune de Faa'a a sollicité le BET SPEED, en 2022 pour la réalisation d'une étude visant à renforcer la capacité de production du réseau d'adduction d'eau potable. Il en résulte que les travaux seront organisés en deux lots, à savoir :

- Lot 1 : Travaux d'équipements hydrauliques et électromécanique des sites de Paroa, Cowan et Oscar 2
- Lot 2: Travaux de fourniture et pose d'un réseau de refoulement entre les réservoirs Cowan et Oscar Pour anticiper, il est proposé de solliciter une demande de financement au titre de la DETR à hauteur de 80% du montant HT de l'opération, soit 69 997 253 FCFP HT, et 28 873 867 FCFP TTC, pris en charge par la commune, soit 20% du montant TTC de l'opération et la TVA. Le dossier technique et le plan de financement prévisionnel des travaux de renforcement de la capacité de production du réseau AEP de Pamatai ont été soumis aux membres de la commission des opérations du 7 octobre et du conseil d'exploitation du 13 octobre 2025 qui y ont émis un avis favorable. Il est alors proposé aux membres du conseil municipal d'adopter le projet de délibération ci-après.
- Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Roberto TERIITEHAU :
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française et la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu le décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- Vu l'arrêté n°173/AA du 30 janvier 1965 instituant deux communes ayant respectivement pour chef-lieu PIRAE et FAA'A et étendant à ces communes toutes les dispositions applicables à celles de PAPEETE et d'UTUROA conformément à l'article 58 du décret n°57-812 du 22 juillet 1957 ;
- Vu les décisions du conseil d'exploitation réuni les 25 novembre 2024 et 13 octobre 2025, et de la commission des opérations du 7 octobre 2025 ;

Dans sa séance du 28 octobre 2025 ;

ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

<u>Article 1</u>^{er} : Sont approuvés le dossier technique et le plan de financement prévisionnel de l'opération sulvante :

	Coût de l	opération	Financement (en FCFP)		
Nature de l'opération	FCFP TTC	FCFP HT	DETR (80% HT)	Commune (20% TTC + TVA DETR)	
Travaux de renforcement de la capacité de production du réseau AEP de Pamatai	98 871 120	87 496 566	69 997 253	28 873 867	

- Article 2 : La commune s'engage à obtenir les autorisations de passage nécessaires à la réalisation de ladite opération.
- Article 3 : Le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à la parfaite réalisation de l'opération, notamment les demandes d'autorisation de passage.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat, et est prise pour servir et valoir ce que de droit.

Fait et délibéré à FAA'A, le 28 octobre 2025

Le Secrétaire de Séance,

Victoire LAURENT

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

République Française

Le Président de Séance,

Tetuahau TEMARU

NOTE EXPLICATIVE DU PROJET

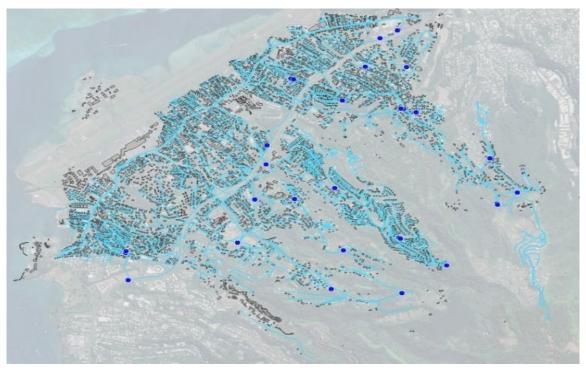
PROJET : Renforcement de la capacité de production du réseau AEP de Pamatai

SECTEUR CONCERNÉ: AEP

1. Etat des lieux / Contexte

La Commune exerce depuis des années toute la compétence en matière de service public de l'eau potable. Elle possède deux modes de production d'eau :

- Une production intercommunale grâce au captage de la rivière de la Punaruu dont la mission est confiée au Syndicat intercommunal TE OROPAA. Le Syndicat produit et achemine l'eau vers les réservoirs communaux.
- Une production communale par captage (Mia, Vaitoetoe, Farerea, Papehonu, Tavararo) et par forage lors d'évènements orageux (turbidité de l'eau) ou d'étiage de la rivière de la Punaru'u.



Réseaux AEP existants de la Commune de Faa'a

Faa'a est la commune la plus peuplée de la Polynésie française avec 30 145 habitants (2022). La population desservie par le réseau communal est d'environ 28 000 habitants, soit un peu plus de 92.8 % de la population totale. En 2024, le service des eaux compte 6 352 abonnés.

Les études du SDAEP de 2019 et la modélisation hydraulique a notamment permis de mettre en évidence les dysfonctionnements du réseau d'alimentation en eau.

Les réseaux de distribution les plus fuyards et défectueux concernent les réseaux en amianteciment, ancien et à risques, ainsi que les secteurs Schmidt à Pamatai, Teapiri et Puurai R1. Ces secteurs alimentent environ 970 abonnés soit environ 15 % des habitants de Faa'a.

Vu le mauvais état des réseaux, la consommation en eau de ces secteurs de la Commune est très forte au détriment des autres secteurs de la Commune. De plus, les caractéristiques du réseau ne sont pas suffisantes pour permettre une couverture optimale de la sécurité incendie.

Ceci impacte le budget du service de l'eau par une dépense excessive en matière d'électricité et une sur sollicitation des forages et du réseau Te Oropaa.

Par ailleurs, compte tenu du développement des hauteurs de Pamatai, une étude de renforcement des réseaux et des ouvrages hydrauliques a été confié au BE SPEED en 2022 et réceptionné en 2023.

1.1 Problèmes rencontrés

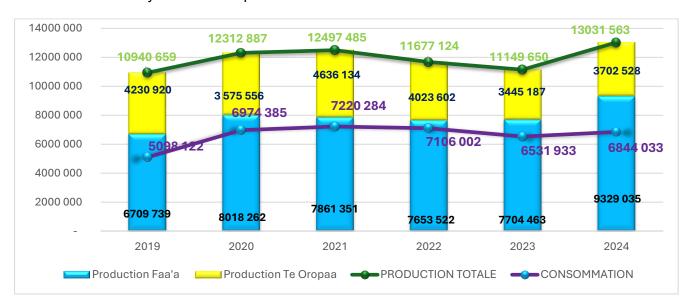
Les hauteurs de la commune de Faa'a et notamment le secteur de Pamatai, connaissent une flambée de l'urbanisation.

Le Spic eau a donc souhaité anticiper l'augmentation de la demande en eau prévisionnelle compte tenu des programmes de lotissements en cours.

A cet effet, les travaux à réaliser retenus par la commune intègrent la remise à niveau des équipements de forage pour permettre d'augmenter la production d'eau ainsi que le remplacement d'une conduite DN 150 en DN 250 et le raccordement au nouveau bassin OSCAR.

1.2 Données chiffrées pour le secteur ou le service concerné

A Faa'a, en 2024, ce sont **13 031 563 m³** distribués, dont 72 % produits par les forages communaux et 28% achetés au syndicat Te Oropaa.



Le stockage est assuré par 21 réservoirs communaux pour une capacité totale de 18 100 m³. Le traitement est assuré par 6 stations de chloration.

En 2024, les chiffres principaux étaient les suivants :

6 352 abonnés						
3 982 abonnés avec compteurs 52.52% de rend						
50 m3/km/j de pertes sur réseau	274.2 millions xpf de frais d'électricité	Connaissance des réseaux 75%				

La part de production du captage de la Punaruu qui devrait être attribuée à la commune de Faa'a est de 50%. Or, le RPQS montre que seulement 37% en moyenne de la production de la Punaruu est distribuée sur Faa'a depuis 2016, ce qui a pour conséquence une contribution plus importante que prévue des forages de Faa'a, représentant des dépenses énergétiques élevées.

1.3 Mode de fonctionnement et d'organisation actuel

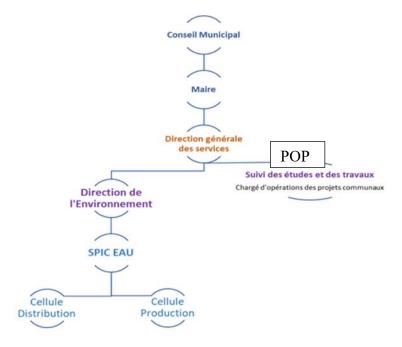
Le mode de gestion du service retenu est la régie dotée de la seule autonomie financière. Le service public industriel et commercial (SPIC) a été mis en place en 2011. Il est géré par le Service de l'eau potable de la Commune.

Sous la Direction de l'Environnement, le Service Public Industriel et Commercial EAU est composé de deux cellules :

- Une cellule chargée de la Production, qui s'occupe de l'entretien, de la sécurité et de la protection des sites, bassins et captages;
- Et une cellule chargée de la Distribution, qui effectue les interventions programmées ou urgentes et grands chantiers.

En parallèle, le Pôle Opérations assure le suivi des études et des travaux d'investissement des SPICS.

L'organigramme est le suivant :



2 Objectifs poursuivis

2.1 Objectif(s) du secteur concerné

Les axes stratégiques de la Commune validés par le Conseil municipal en aout 2019 lors de l'approbation du SDAEP-2 restent similaires en 2025. Il s'agit :

- 1. D'assurer la sécurité de l'approvisionnement et de la qualité de l'eau : tout particulièrement en améliorant le rendement du réseau, en poursuivant la pose des compteurs d'eau et le renouvellement de réseaux.
- 2. **D'optimiser la gestion patrimoniale des ouvrages hydrauliques :** répondre à la stratégie de renouvellement des ouvrages de distribution par un plan d'action de renouvellement des réseaux défaillants et agir spécifiquement, sur les quartiers caractérisés par des réseaux très vétustes, fuyards et gourmands en énergie.
- 3. **D'améliorer la qualité du service et la relation avec les usagers** : ayant conduit à l'obtention en décembre 2021 de la certification ISO 9001.

- 4. De maintenir la qualité potable de l'eau distribuée à 100% et le montant de la redevance à un coût abordable.
- 5. D'optimiser la gestion du service eau pour tendre vers l'équilibre budgétaire.

Les objectifs de gestion de l'eau sont clairement définis, et les acteurs communaux reconnaissent l'importance d'un service de distribution d'eau potable durable.

L'objectif fixé par le CGCT, d'équilibrer financièrement le service a bien été pris en compte par la Commune avec son engagement à réaliser son SDAEP dès 1996 et son actualisation dès 2015. Les études qui en découlent ont suivi rapidement avec la mise en place d'unités de traitement de l'eau, le renouvellement de réseaux, la pose de compteurs, la mise en place de la télégestion, le renouvellement des pompes et la réalisation de nouvelles stations de pompage.

La commune se trouve en 2016, avec des volumes mis en distribution améliorés mais éloignés des prévisionnels établis dans le précédent schéma directeur, traduisant des volumes perdus importants sur le réseau public et chez les usagers.

L'actualisation du SDAEP a mis en lumière l'urgence d'apporter à l'ensemble de la Commune de Faa'a un réseau de qualité :

- Ressource disponible de la Punaruu optimisé ;
- Volume de distribution amélioré ;
- Réseau organisé et maillé ;
- Équipé en compteurs et en poteaux incendie ;

La vision communale pour son Alimentation en Eau Potable démontre clairement l'importance de la réduction des consommations en eau et de la réduction des fuites aussi bien chez le particulier que sur le réseau public.

L'objectif général de la Commune est d'assurer un service public AEP de façon homogène pour l'ensemble de ses usagers.

2.2 Objectif(s) de l'opération

✓ Permettre l'alimentation en eau des projets futurs

Les besoins de futurs projets immobiliers ne peuvent à l'heure actuelle être honorés. Toute l'eau économisée par la réduction des fuites sera au bénéfice de ces structures.

La commune compte à présent procéder aux travaux de renforcement de la capacité de production du réseau d'adduction du secteur de Pamatai afin de faire face aux demandes en branchements d'eau neufs dans cette zone.

3 Modalités de fonctionnement du service

3.1 Personnel

La répartition des agents par poste et par catégorie en 2024 est présentée ci-dessous :

Qualification FPC	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D		
Qualification ANFA						Total
Qualification droit privé	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. D		
Chef de service	-	1				1
Chef d'équipe	-		1	1	1	3
Chef chantier	-		1		1	2

Agent qualité	-		1			1
Agents de production	-	1		1		2
Potabilité sécurité	-				1	1
Secrétaire	-		1			1
Plombier	-		1	3	2	6
Chauffeur	-		1			1
SIG - DICT - Télégestion	-			1		1
Total	-	2	6	6	5	19

Répartition des effectifs par spécialité



89% de l'effectif sont des agents techniques étant donné les missions du SPIC.

En 2022, les agents du service se sont inscrits à 2 formations dont la totalité ont été confirmées et suivies :

- Les habilitations électriques (B0, B1V, BR, BC),
- Le suivi de la potabilité.
- Avec l'obtention de la certification ISO 9001 depuis décembre 2021, les agents sont formés en continue, dont les domaines sont tournés vers :
 - o La professionnalisation des agents.
 - o La sensibilisation au risque lié à l'amiante
 - La détection de réseau
 - La planification et signalisation des travaux
 - La maitrise de logiciel de supervision
- Depuis novembre 2024, un agent a débuté une formation de recherche de fuite.

En 2021 un agent hydraulique a été formé sous QGIS et a commencé à mettre à jour le SIG hydraulique du SPIC. Cela a apporté une meilleure connaissance du réseau et facilite les interventions. Cet agent a suivi une formation de 36 heures étalée sur 6 mois.

3.2 Tarification et équilibre financier du service

La Commune de Faa'a procède à la pose des gros compteurs aux niveaux des bâtiments communaux, des lotissements.

En octobre 2025 débutera le remplacement des anciens compteurs d'eau DN 15 de la marque KENT chez les usagers du service.

Le service propose deux modes de facturation, validés par les délibérations n°84-2008, n°37/2009 et n°37/2010 :

a. Facturation annuelle au forfait

Tarif du forfait (en F CFP)					
Maison	Par concession avec branchement d'eau	15 000			
d'habitation	Par concession avec branchement d'eau équipée d'une piscine	75 000			

Hôtel, Pension	Par chambre avec salle d'eau	13 500
de famille	Par chambre sans salle d'eau	6 750
Immeuble	Par chambre, par appartement, par studio	19 500
Atelier	Atelier	51 000
Commerces &	Charcuterie - Cabinets médicaux - Crèmeries - Débits de boissons	69 000
industries	- Dentistes - Magasins sans licence - Snack - Pâtisserie et Photographe - Pharmacie - Vente de vêtement - Savonnerie - Coiffeur - Forgeron - Salle de spectacle - Salon de coiffure - Bureau - Atelier divers - Garage - Agence - Auto banque - Station d'essence sans garage	102 000
	Restaurant avec licence - Café restaurant - Restaurant simple - Magasin avec licence - Station d'essence avec garage - Plateforme de nettoyage - Poissonnerie - Boulangerie - Elevage - Plantations diverses - Bars restaurants - Entrepôt - Commerce -	30 000
	Industrie ou Restaurant disposant d'une piscine	345 000
	Vente de "mitihue" ou de produits locaux	345 000
Autres établissements	Super marché et grands magasins au-dessus de 200 m2 avec frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000
forfait minimum et	Cliniques privées (forfait de 4 000 m3)	345 000
surplus au	Frigorifiques (forfait de 4 000 m3)	345 000
compteur	Compagnies pétrolières (forfait de 4 000 m3)	345 000
	Usines à glace et blanchisserie (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Usines d'eau gazeuse (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
	Brasserie (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
	Gendarmerie nationale (forfait de 40 000 m3)	3 450 000
	BA190/Aéroport militaire (forfait de 150 000 m3)	12 937 500
	Centre pénitentiaire (forfait de 100 000 m3)	8 625 000
	Parcs à poissons et bassins d'eau (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Hôtel Intercontinental (forfait de 24 000 m3)	2 070 000
	Chantiers de construction d'immeuble (forfait de 1200 m3)	103 500
	Stations d'épuration (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Lotissements privés (forfait de 1 200 m3)	103 500
	Cimetière de l'Uranie (forfait de 4 000 m3)	345 000

b. Facturation mensuelle au volume

Tarification au volume (en F CFP)									
Part fixe suivant le	15 – 20 mm	200	Torif nor	0 – 30 m3	35				
diamètre du	20 – 40 mm	800	Tarif par tranche	30 – 60 m3	70				
branchement	> 40 mm	3 200	lianone	> 60 m3	140				

c. Equilibre financier du service

La Commune s'est fixée pour objectif d'atteindre à court terme l'équilibre budgétaire de la distribution en eau. Cet objectif repose sur une optimisation des dépenses d'exploitation en priorité et une augmentation progressive des recettes.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'équilibre du service entre 2017 et 2023.

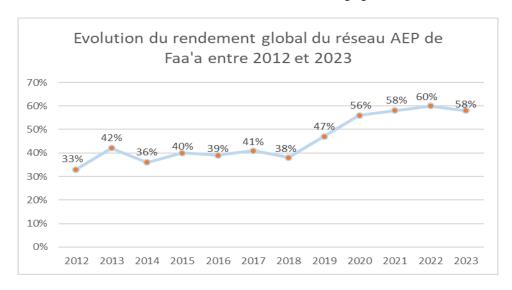
Budget annexe de l'eau (en F CFP) Repartition	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses d'exploitation	533 020 742	484 825 921	505 514 853	690 304 643	569 370 987	956 627 564	776 969 013
Recettes d'exploitation	517 055 656	489 000 218	491 060 399	696 079 049	666 028 152	956 627 564	777 324 613
- Dont subvention exceptionnelle d'équilibre	314 796 662	238 532 528	295 065 007	251 755 844	324 718 085	551 923 794	428 600 330
Taux de couverture des dépenses d'exploitation (hors subvention d'équilibre)	38 %	52 %	39 %	64 %	60 %	42%	45%

De nombreux efforts dont le renouvellement de **3** % **de linéaire de réseau par an** ; l'optimisation des consommations en électricité des forages et la pose de compteurs ont pour objectif de limiter la subvention d'équilibre du budget principal pour tendre vers le budget de fonctionnement du SPIC.



En effet, comme le prévoit le Code général des collectivités territoriales, les services environnementaux se doivent d'arriver à l'équilibre budgétaire par les recettes propres du service. Depuis le début de la précédente mandature, le taux de subvention est passé en 6 ans de 27% à 58 % en 2022, avec des maximums allant jusqu'à 60% en 2017 et 2019.

On note également que **l'investissement communal a été progressif dans le temps**, ce que permet in fine de limiter le poids des charges d'exploitation. En effet, l'**évolution du rendement global du réseau** illustre bien la fermeté du SPIC dans ses engagements.



4 Objet de l'opération

4.1 Description de l'opération

L'opération consiste à réaliser :

Désignation	Type de travaux
Lot n°1: Travaux	Site de PAROA :
d'équipement	- Remplacement des colonnes de refoulement (2 x 55 m) en tuyau inox
hydrauliques et	316 DN 200
électromécaniques	- Remplacement des 2 pompes existantes par des pompes de 80 L/s –
des sites	HMT : 145 m,

Remplacement de la tête des puits et de l'équipement aval en DN 150 par du D N 200 Modification et programmation du mode de fonctionnement (alternance des pompes, pas de fonctionnement en simultané*), Fourniture et pose de 2 sondes de conductivité, Retrait et remise en place des 2 sondes de niveau, Retrait et la remise en place des 2 électrodes bipolaires. Fourniture et pose de 2 tubes piézomètre, Fourniture et pose de 2 x DEM DN 200, Remplacement du compteur DN 300 général d'alimentation des réservoirs COWAN par un DEM DN 300, Le raccordement des DEM, sondes de niveau, sonde de conductivité, électrodes bipolaires et des nouvelles pompes à l'automate de télégestion, la programmation et la mise à jour de l'automate de télégestion du site et de la supervision « Topkapi » de la commune. Site COWAN: Renouvellement de 520 mètres de canalisation en fonte DN 250 Remplacement des 2 pompes (dont 1 secours) existantes par des pompes de 48 L/s avec une HMT de 133 m, Remplacement du compteur DN 150 par un DEM DN 200, Remplacement des accessoires hydrauliques DN 150 en sortie des pompes par du DN200, Raccordement des DEM et des nouvelles pompes à l'automate de télégestion, la programmation et la mise à jour de l'automate de télégestion du site et de la supervision « Topkapi » de la commune. Site OSCAR: Fourniture et pose d'une sonde de niveau Connexion au nœud hydraulique de distribution du site en DN 150 avec vanne motorisée Connexion au nœud d'alimentation du site en DN 150 Connexion au futur réseau d'eau pluvial de la vidange et du trop-plein du futur réservoir Raccordements de la vanne motorisée et de la sonde de niveau à l'automate de télégestion, programmation et la mise à jour de l'automate de télégestion du site et de la supervision « Topkapi » de la commune. Lot 2: Réseau de Renouvellement de la conduite DN 150 en fonte DN 250 de l'entrée de

Lot 2 : Réseau de refoulement COWAN-OSCAR

Renouvellement de la conduite DN 150 en fonte DN 250 de l'entrée de la servitude VAIHAAMANA 2 jusqu'au réservoir nœud de raccordement de Oscar 1, soit 515 ml environ.

4.2 Choix technique et technologique retenu

4.2.1 Pose des réseaux

Le réseau sera posé en tranchée en absence de contrainte (à l'axe des petites servitudes et sur le côté de la servitude importante présentant le plus de branchements) et en privilégiant le côté talus. Il sera mis en place deux types de tranchée, celle de faible profondeur dans les zones faiblement circulées, et celle dite « classique » avec une profondeur de 1.00 m environ afin de respecter une couverture minimale de 0.80 m au-dessus de la conduite.

Les conduites seront posées et enrobées dans du sable jusqu'à +0.10 m au-dessus de la génératrice de la conduite. La partie inférieure du remblai pourra se faire avec le réemploi des matériaux extraits et criblés à 30 mm et la partie supérieure sera en GNT 0/30. Un grillage avertisseur détectable bleu sera posé à +0.30 m de la génératrice supérieure des tuyaux.

Les conduites présentant de forte pression, une butée béton ou dispositif équivalent, aux dimensions conformes aux plans sera réalisée derrière chaque Té et coude du projet.

Les travaux de déconnection des réseaux existants feront l'objet d'une attention particulière afin de supprimer tout risque de fuite ultérieure.

La réfection des chaussées sera à l'identique de l'existant (béton, enrobés ou cheminement en terre).

4.2.2 Pose des équipements

La pose des équipements sera assurée par les entreprises de la place retenues aux appels d'offres.

5 Programme de réalisation de l'opération

5.1 Modalités d'organisation et de fonctionnement

Il sera mis en place une réunion d'information des riverains quant à la réalisation des travaux. L'objectif sera de les informer au mieux de l'organisation mise en place, des impacts potentiels des phases travaux, des mesures retenues pour les limiter au maximum.

Des réunions de chantiers entre l'entreprise et le maître d'ouvrage seront organisées selon la fréquence minimum d'une réunion par semaine et une visite inopinée par semaine.

Pour tous les travaux pouvant engendrer une coupure d'alimentation en eau aux administrés, un communiqué d'intervention et de coupure partielle du réseau d'eau sera publié sur le site de la Commune une semaine avant l'intervention.

Afin de réaliser cette opération, la Commune lancera un appel d'offres afin de respecter la règlementation des marchés publics.

Le cahier des charges, la consultation ainsi que le suivi de l'opération seront gérées par le pôle opérations.

5.2 <u>Echéancier prévisionnel de réalisation tenant compte des délais de procédure et d'exécution</u>

Procédure marchés publics : 2 à 3 mois
Approvisionnement et travaux : 8 à 9 mois

• Réception : 1 mois

6. <u>Estimation du coût de l'opération</u>

6.1 : Le montant estimatif de l'opération initial s'élève à 98 871 120 FCFP TTC.

6.2 : Taux de financement applicable DETR : 80% HT

6.3 : Plan prévisionnel de financement :

	Coût total d	le l'opération	nent (en FCFP)	
Nature de l'opération	FCFP TTC	FCFP HT	DETR (80% HT)	Commune (20% HT + TVA)
Travaux de renforcement de la capacité de production du réseau AEP de PAMATAI	98 871 120	87 496 566	69 997 253	28 873 867

6.4 Echéancier indicatif des dépenses sur la durée de l'opération

Mois	06-26	07-26	08-26	09-26	10-26	11-26	12-26	01-27	02-27
Echéancier indicatif	10 %	0	0	10%	30%	30%	0%	0%	20%
des dépenses	10 /0	0	U	1070	30 /0	30 /0	0 70	0 /0	2070